

Nº 226

27 Décembre

1917

Dépôt

Du Testament

de M. Faure

Etude de M^e Paul DEBIESSE, Notaire

à VARENNES-sur-ALLIER (Allier)

PH. ROSEN, PARIS



1917

Testament de M. Claudius Faure, décédé aux
armées le 11 Octobre 1916.

CORRESPONDANCE MILITAIRE

Ce 2 septembre

Maurice Masmon — 7 h. soir —
je suis sur la ligne de combat et si parfois je reste
de mon poste de combat que tu
reçois mon dévouement je te donne
tout ce que j'ai pour t'aider
à vivre avec mes frères, si on
le bonheur de retourner vers toi
chère maman si tranquille
je ferai mon devoir de soldat.

Voir notaire du 28 X^{bre} 1917 à Parisville
est joint l'acte de décès complétant la date
du testament.

CORRESPONDANCE MILITAIRE

Ce 2 septembre

Cher Maman

Nom

7 h. soir

Prénoms

Grade

Régiment

Bataillon

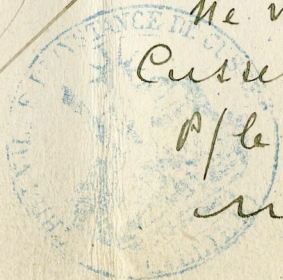
Compagnie

Je suis sur la ligne
de combat et si parfois je reste
à mon poste de combat que tu
reçois mon dévouement je te donne
tout ce que j'ai pour t'aider
à vivre avec mes frères, si on
le bonjour de retourner vers toi
adieu chère maman très tranquille
je ferai mon devoir de soldat.

et saurai mourir en bon chrétien
Mon fils qui t'embrasse bien
fais — Blancius Fane

à visé
à Marguerite gratis
à Valentin le d'ens. Janv.
1418 f. 43 c. 2.
Harvey

Ne varietur,
Cusset le 27 décembre 1907
P/le Président empêché
M. Harvey



1917

Testament de M. Claudius Faure, décédé aux
armées le 11 Octobre 1916.

Voir notaire du 28 X^{bre} 1917 à laquelle
est joint l'acte de décès complétant la date
du testament.

Du 27 décembre 1917.



*Testament
Jaure Claude*

Extrait des minutes
du Greffe du Tribu-
nal Civil de première
instance seant au
Palais de Justice à
Gusset, département
de l'Allier :

Aujourd'hui, vingt-sept
décembre mil neuf cent dix-sept,
en Notre Cabinet sis au Palais
de Justice et devant nous Ch.
Chayron, Juge au Tribunal
civil de première instance se-
ant à Gusset, département de
l'Allier, faisant fonctions de
Président en remplacement de
Messieurs Croisier, Président titulaire
et Noguier, plus ancien juge, légi-
timement empêchés; étant assisté
de Michel Rance, Commis-

*M^r Debuissé
Le rôles*

Greffier;

A comparu Maître
des Granges, suppléant Maître
Debière, notaire à
Varennes-sur-Allier;

Lequel, en conformi-
té de l'article mille sept du
Code de civil, a présentement
remis entre nos mains une carte
de correspondance militaire qu'il
nous a dit contenir les dispositions
testamentaires de Monsieur Claude
dit Claudius Faure, en son vivant
valet de chambre demeurant à
Chazenuil, commune de Varennes-sur-
Allier, mobilisé et décidé sur le champ
de bataille de Saint-Benoit (Vosges)
le onze octobre mil neuf cent quatorze,
ainsi que l'atteste un extrait
de son acte de décès dressé sur

Greffier;

A comparu Maître
des Granges, suppléant Maître
Debière, notaire à
Varennes-sur-Allier;

Lequel, en conformi-
té de l'article mille sept du
Code de civil, a présentement
remis entre nos mains une carte
de correspondance militaire qu'il
nous a dit contenir les dispositions
testamentaires de Monsieur Claude
dit Claudius Fautre, en son vivant
valet de chambre demeurant à
Chazenuil, commune de Varennes-sur-
Allier, mobilisé et décidé sur le champ
de bataille de Saint-Benoit (Vosges)
le onze octobre mil neuf cent quatorze,
ainsi que l'atteste un extrait
de son acte de décès dressé sur

Greffier;

A comparu Maître
des Granges, suppléant Maître
Debière, notaire à
Varennes-sur-Allier;

Lequel, en conformi-
té de l'article mille sept du
Code de civil, a présentement
remis entre nos mains une carte
de correspondance militaire qu'il
nous a dit contenir les dispositions
testamentaires de Monsieur Claude
dit Claudius Fautre, en son vivant
valet de chambre demeurant à
Chazeuil, commune de Varennes-sur-
Allier, mobilisé et décidé sur le champ
de bataille de Saint-Benoit (Vosges)
le onze octobre mil neuf cent quatorze,
ainsi que l'atteste un extrait
de son acte de décès dressé sur



GREFFE

Le registre d'état civil tenu
à l'ambulance $\frac{1}{4}$, actuelle-
ment déposé aux archives de
la Guerre, par Monsieur Gustave
Dallier, officier d'administration
gestionnaire, ledit acte transcrit
sur les registres de décès de la
commune de Varennes-sur-Allier,
le vingt novembre mil neuf cent seize
dont un extrait nous a été re-
présenté ;

Ledit testament remis
au comparant par Madame
Gaillot Marie, veuve Fauré
Puis, mère du testateur, vers
le dix décembre courant ;

Nous requérant de
prendre connaissance de son
contenu, d'en faire la description
et d'en ordonner le dépôt en l'

étude de tel notaire qu'il
nous plairait commettre,

Obtempérant à cette
réquisition, nous avons reçu du
comparant le testament à
nous présenté et procédons à la
description de la manière suivante,
Il est écrit sur une feuille de car-
ton mince, mesurant cent qua-
rante-cinq millimètres sur qua-
tre-vingt-quinze millimètres et
portant, imprimées en noir,
les mots f. « Correspondance Militi-
taire », puis au dessous et su-
perposés, les mots : « Nom, prénoms,
grade, régiment, bataillon, compa-
gnie » le recto est rayé de dix
lignes.

Le texte du recto est
ainsi conçu :

« Ce 2 septembre
« 7 h soir

« Ma chère maman

« Je suis sur la ligne

« de Cambat et si pour moi je reste

« a mon poste de combat que tu

« revoie mon dév - Je te donne

« tout ce que j'ai pour t'aider

« à vivre avec mes frères. s'ils ont

« le bonheur de retourner vers toi

« Adieu chère maman sois tranquille

« Je ferai mon devoir de soldat »

Ce texte comprend
dix lignes d'écritures, sans renvois,
surcharges, interlignes ni mots sa-
rés nuls, non compris les mots ; —
« Ce 2 septembre, 7 h. soir » sur deux lignes
qui se trouvent à la partie su-
périeure droite ;

Le texte du verso est

ainsi conçu :

« et saurais mourir en bon chrétien
« Bon fils qui t'embrasse bien
« fort » (signé) « Claudius Faure »
sans paraphe.

Ce texte comprend
trois lignes d'écriture sans renvoi,
surcharges, interligne ni mots
rayés nuls.

Ce papier porte, aux
deux angles inférieurs des taches
qui semblent avoir été produites
par l'humidité. L'écriture violette
que porte le testament semble
avoir été tracée avec un crayon
à l'aniline,

Après avoir ainsi de-
crit ce testament, nous en ar-
donnons le dépôt en l'étude de
Maitre Delbise, notaire à

Varennes-sur-Albié supplée par
le comparant, avec une ex-
pédition du présent procès-verbal.
A cet effet, après l'avoir visé
en écriture, bâtonné tous les
blancs, remise en a été faite
immédiatement à Monsieur
des Granges es-qualité, qui le
reconnait et en donne bonne
et valable décharge.

De tout quoi, nous
avons dressé le présent procès-
verbal que, après lecture, Nous
avons signé avec le compa-
rant et le Greffier.

Suivent les signatures.
En marge, est écrite
la mention suivante:

Enregistré à Cusset
le vingt-huit décembre mil

neuf cent dix-sept folio onze, case
neuf. Reçu cinq francs soixante-
trois centimes, en principal et
décimes.

Signé : « Greys

Pour extrait certifié conforme

1. Le Greffier du Tribunal

Rue

4 3.60
1.80
5.40

